

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2012

L'An Deux Mille Douze, le Premier Février à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 24 janvier 2012

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. BERNARD P. LECOMTE JP. BILLY J. MORIN Y GARNIER C. DIGUET E. TAILLEFAIT C. MERCERON A. MAIRÉ E.

ABSENT EXCUSÉ : HAY P.

ABSENTS : /

Madame Anita MERCERON a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. SUBVENTIONS 2012(suite) CM20120201-001

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations et des établissements scolaires du second degré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
APEB Spectacle	1000.00 €
AFN de Boismé	92.00 €
Lescure Football	720.00 €
Chambre des Métiers Rennes	1 enfant x 15 € = 15.00 €
MFR MONCOUTANT	5 enfants x 15 € = 75.00 €
TOTAL	1902.00 €

Demande de subvention de l'APEB pour financer le spectacle : accordée à l'unanimité.

Demande de subvention de l'Association de chasse de Boismé, qui loue la chasse de l'Augrenière au CCAS de Boismé et demande de revaloriser la subvention en fonction du fermage payé au CCAS. Après vote (10 contre, 3 abstentions et 0 pour), la subvention demandée est refusée pour cette association.

Demande de reconduction de la subvention de l'association des AFN de Boismé pour 92 € : Accord à l'unanimité.

Demande de reconduction de subvention de la Lescure Football pour 720 € : Accord à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION D'HABITAT NORD DEUX-SEVRES ET DES ORGANISMES HLM POUR LA SUPPRESSION DU PRELEVEMENT DE L'ETAT SUR LEURS FINANCES CM20120201-002

Les aides de l'Etat pour le logement social et la rénovation urbaine sont en forte diminution et pour compenser ce manque de crédits la loi prévoit un prélèvement sur les fonds des organismes HLM.

Ce prélèvement n'est effectué ni auprès de tous les organismes, ni d'une manière égalitaire.

Si pour certains organismes qui thésaurisent sans investir, ce système pouvait apparaître compréhensible, il est tout à fait intolérable en ce qui concerne Habitat Nord Deux-Sèvres.

En effet, il est basé :

1. Sur la moyenne du potentiel financier des 5 derniers exercices : Habitat Nord Deux-Sèvres devra verser 565 000 euros en 2011 et 670 000 euros en 2012. Ce montant est particulièrement élevé par le fait que cet organisme avait constitué des réserves destinées à autofinancer de gros projets de renouvellement urbain comme Cerizay ou Parthenay.

2. Sur l'autofinancement : il est basé sur le résultat de l'année n-2. Le montant de ce prélèvement pour Habitat Nord Deux-Sèvres est estimé à 80 000 euros en 2011 et devrait être de 120 000 euros en 2012.

Or il faut rappeler que les fonds propres d'Habitat Nord Deux-Sèvres sont destinés à être investis dans l'amélioration de la qualité de ses logements et la diminution des charges énergétiques de ses locataires ainsi que dans la construction neuve à raison de 15 000 à 20 000 euros par logement.

En résumé, c'est une grave pénalisation d'une gestion saine et prévoyante puisque sur 2 ans, c'est un total de près de 1.5 millions d'euros que Habitat Nord Deux-Sèvres va devoir verser.

Les conséquences sont dramatiques puisqu'il est prélevé l'équivalent de l'autofinancement de 80 logements qui s'ajoute au fait que les programmes de l'Etat vont être dirigés vers des villes comme La Rochelle où la tension locative est forte.

C'est dire que dans un proche avenir, la construction et la réhabilitation de logements sociaux dans le Nord Deux-Sèvres vont quasiment disparaître et que, en dehors des conséquences sur le logement lui-même, c'est nombre d'entreprises du bâtiment qui vont perdre un chiffre d'affaire important (5 millions d'euros).

Par conséquent :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISMÉ,

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité,

- **Désapprouve le prélèvement opéré par l'Etat sur les fonds propres des organismes HLM et d'Habitat Nord Deux-Sèvres en particulier**
- **Demande que l'Etat revienne sur cette mesure afin de permettre à Habitat Nord Deux-Sèvres de continuer à investir pour améliorer et développer son patrimoine, et ce dans l'intérêt de ses locataires et du secteur économique du BTP.**

3. LOTISSEMENT :

Monsieur le Maire explique qu'il est difficile actuellement de trouver du financement. Il vient d'obtenir un accord de 100 000 € auprès de la Caisse d'épargne. Pas de réponse du Crédit agricole. Visite de Monsieur Serge VALAIS du Crédit Mutuel Mardi 7 février. Concernant la Caisse d'Epargne, elle a fait 3 propositions :

-Crédit relais sur 3 ans

-Prêt à taux fixe sur 10 ans à 4.52 %

- Euribor 3 mois (2.94+1.425) : une partie fixe et une partie variable non plafonnée

- **REALISATION D'UN PRÊT DE 100 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE AFIN DE FINANCER UNE PARTIE DES TRAVAUX DE VIABILISATION DE L'ECO-QUARTIER DU LAC CM20120201-003**

Le Conseil Municipal de Boismé vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt de **100 000 €**, destiné à financer **une partie des travaux de viabilisation de l'éco-quartier du Lac.**

Cet emprunt aura une durée de **10 ans**

Ensuite, La Commune de Boismé (217 900 380 00049) se libérera de la somme due à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **10 années**, au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif (ou constant)** du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de **4.52 % l'an**.

L'échéance trimestrielle s'élèvera à 3 121.28 €. Le coût total du crédit sera de 24 851.20 €.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de **100 €**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité décide souscrire un prêt de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions fixées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat de prêt au nom de la Commune de Boismé.

- Réponse à une enquête lancée par M. le Député Jean GRELLIER sur les difficultés pour les collectivités territoriales à trouver de l'emprunt.
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement du Muscadet
- Demande de subvention auprès du FRIL pour l'éco-quartier du Lac
- Retard possible car Gérédis demande de changer l'emplacement du transformateur électrique. Cela risque d'entraîner un avenant au permis de lotir si on ne le met pas où Gérédis le souhaite

18. Marché fermier : le prochain aura lieu le 17 février 2012. Des affiches A3 à faire et parution dans les journaux le mercredi. Demande pour des produits de nettoyage, entretien et bien-être, producteur de pigeons et pineau des Charentes. Buvette tenue par l'UCAB la prochaine fois.

19. Achat école des sœurs : signature de l'acte chez le Notaire le 28 février 2012.

20. Théâtre : 6 représentations de « C'est Magnifique » les 11/02, 12/02, 18/02, 19/02, 25/02, et 26/02.

Concernant la Communauté d'agglomération du Bocage, l'entretien du Théâtre de Boismé reviendrait à Boismé. Celui de Bressuire serait pris en charge par la Communauté d'Agglomération car il appartient à la Communauté de Communes.

21. Attribution de compensation : partage des profits mieux évalués, plus égalitaires au niveau de la Communauté de Communes. Si la Commune de Boismé récupère l'entretien du théâtre, il faudra veiller à faire réétudier l'attribution de compensation en CLET.

22. Devis réfection toiture salle de musique demandés auprès de plusieurs entreprises.

23. Demande de l'ancienne mairie de la part de « Lumière de Guinée » : pour stocker des affaires qui doivent être envoyées. Des poutrelles en ciment seront également envoyées.

24. Syndicat du Val de Loire : Monsieur Christian GARNIER ne souhaite plus être le représentant de la Commune de Boismé au SVL. Un courrier sera envoyé. Au prochain conseil, un nouveau délégué sera désigné pour le remplacer.

25. Foyer de jeunes : Une réunion aura lieu vendredi soir à 20 h 30. Des bouteilles de bières cassées ont été retrouvées devant le foyer sur la route ainsi que des assiettes en carton, un pluviomètre, un pichet, du vin. Des taches sur les murs extérieurs ont été constatées. Les parents référents viennent et ont été prévenus des événements récents. Proposition de prendre des mesures d'exclusion mais c'est difficile à mettre en place. Constatation de Monsieur GAUTHIER : nettoyage impeccable aujourd'hui.

26. Problème du terrain de foot : il draine très mal. 3 semaines sans pluie et c'est impossible de jouer. Les drains ne seraient-ils pas bouchés ? Et il faudrait peut-être faire un décompactage. Dès qu'il y a une petite pluie, des problèmes apparaissent. Des machines existent pour déboucher les drains (SANITRA-FOURRIER et ESOX-SAVEB). Se renseigner.

27. Vestiaires : ils gèlent encore : problème récurrent. Sur les interrupteurs, des minuteurs vont être installés.

28. Fontaine de Saint-Mérault : projet à voir. Il a été demandé à l'entreprise de venir pomper. Ce n'est pas encore fait. Il faudra les rappeler. S'ils viennent pour le déssableur, pas de déplacement. Une pierre du dessus serait en train de s'affaisser. Pas de nouvelles de la sculpture.

29. Sécurisport : Résultat des tests concernant les infrastructures sportives et les jeux d'extérieurs.

30. Radar pédagogique : Résultat pour la Route de Bressuire. Un automobiliste a roulé à 137 kms/heure !!!

Séance levée à 23 h 00 min

La secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,